

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 décembre 2023

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023

**2023 DU 158** Dénomination rue Madame de Sévigné (3e et 4e).

**Mme Laurence PATRICE, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2023, par lequel Madame la Maire de Paris propose de substituer la dénomination “ rue Madame de Sévigné ” à celle de “ rue de Sévigné ”, à Paris (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>) ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l’avis du Conseil de Paris Centre en date du 28 novembre 2023 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

La dénomination “ rue Madame de Sévigné ” est substituée à celle de “ rue de Sévigné”, attribuée à la rue commençant au numéro 2 rue de Rivoli et numéro 100 rue Saint-Antoine et finissant au numéro 3 rue du Parc Royal, à Paris (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>).

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**